

Agen, vendredi 12 avril 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Budget participatif #3

Ouverture des votes à partir du 15 avril

3, 2, 1... prêts, votez ! Pour cette 3^{ème} édition, à l'issue de l'instruction des idées déposées, les Lot-et-Garonnais sont appelés à départager **118 projets** soumis au vote **du 15 avril au 18 mai 2024**. Culture et Patrimoine, Environnement et cadre de vie, Solidarités, Sport... les porteurs de projets ont besoin de vous pour voir leurs idées se concrétiser !

2 façons de voter :

- Au format numérique : via la plateforme www.initiativecitoyenne47.fr
- Au format papier : en vous rendant dans une mairie du département ou à l'Hôtel du Département.

Début juin, après vérification des listes d'émargements, le service participation citoyenne du Conseil départemental, procèdera au dépouillement, sous contrôle d'huissier.

« Ce budget participatif fait la part belle aux projets collectifs et à l'intérêt général. J'appelle les Lot-et-Garonnais à se mobiliser le plus largement et à soutenir ainsi par leurs votes ces initiatives locales. Chacun peut ainsi contribuer à la concrétisation de beaux projets au service de nos territoires et de leurs habitants. »

Laurence Lamy, vice-présidente en charge de la citoyenneté

Qui sera lauréat ?

Projets cantonaux : 2 projets lauréats par canton

Projets label Lot-et-Garonne : 1 lauréat

Projets label Jeune : une enveloppe de 55 000 euros est dédiée à ce label. Sélection des projets selon le nombre de voix obtenues jusqu'à épuisement de l'enveloppe

Qui peut voter ?

Tout citoyen âgé d'au moins 11 ans, résidant en Lot-et-Garonne.